



Réunion de réflexion et d'échanges des Elus de l'eau

Vendredi 3 février 2017

9H30 – 14h00

Usine des Eaux de Saint-Clair à Caluire-et-Cuire

1. OUVERTURE, JACQUES OUDIN, PRESIDENT D'HONNEUR DES ELUS DE L'EAU

Le public cible de la campagne des élus de l'eau, ce sont les agences, les syndicats d'eau et d'assainissement, les collectivités, etc. Ce sont ces acteurs que l'on doit mobiliser.

Les élus qui ont des responsabilités vis-à-vis de leur population peuvent parler à leurs homologues et ont la capacité des les convaincre d'utiliser le 1% eau. Le chantier est immense, mais il ne faut jamais oublier que la 1^{ère} urgence c'est l'eau.

Il faut donc véritablement amplifier le développement de la campagne des élus de l'eau.

2. PRESENTATION DU FONDS EAU, JEAN-PAUL COLIN, VICE-PRESIDENT DE LA METROPOLE EN CHARGE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi Oudin-Santini, la métropole de Lyon consacre chaque année, **0,4 % des budgets eau et assainissement à la coopération décentralisée**. Cela correspond à un montant de **600 000€**. Ce budget est renouvelé annuellement depuis 2005.

Le financement Oudin-Santini appliqué par la Métropole sert à alimenter 2 dispositifs distincts mais complémentaires :

- Fonds de Solidarité et de Développement Durable pour l'Eau dit Fonds Eau : 350 000€ (enveloppe annuelle fixe de la Métropole)
- Programme de coopération décentralisée avec Madagascar : 250 000€

2.1 Le Fonds Eau

Date de création : 2003 à la suite d'un contrat d'affermage entre la métropole et Veolia

Objectif : soutenir des projets d'eau potable et/ou d'assainissement dans des pays du Sud

Financement : 3 structures abondent au fonds :

- La métropole (350 000€)
- Eau du Grand Lyon (350 000€)
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (350 000€)

Budget : 1 050 000€

Source du financement : recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement de l'agglomération lyonnaise.

Chiffres clés pour l'année 2016 :

- Montant accordé : 1 061 500€
- Nombre de projets : 18
- Nombre de bénéficiaires : 134 000

Chiffres clés depuis la création du Fonds :

- Montant accordé : 10 999 608
- Nombre de projets : 212
- Nombre de bénéficiaires : 1 596 660

Depuis la création du Fonds, 51 % des projets sont portés par des rhônalpins.

En moyenne, 20 projets sont acceptés par an. Le Fonds eau participe en moyenne à 30 % des budgets totaux des projets soutenus.

Principaux pays bénéficiaires : Madagascar, Sénégal, Burkina-Faso, Mali, Togo. La majorité des projets est située en zone rurale.

Fonctionnement :

- Comité de pilotage tripartite : il définit les orientations stratégiques (zone d'intervention, critères d'éligibilité des projets et des porteurs de projets) et décide des subventions attribuées ;
- Comité technique tripartite : il sélectionne les projets à financer en fonction des critères définis (pertinence du projet, faisabilité technique, gestion future, etc.) et suit et évalue la mise en œuvre du projet et l'utilisation des fonds ;
- Accompagnement en amont par le pS-Eau : appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le Fonds Eau, et échange d'information/sensibilisation avec les instructeurs du Fonds.

Durée moyenne de décision (du dépôt du dossier au 1^{er} versement) : 8 mois

2.2 Projet de coopération décentralisée Métropole de Lyon et Région Haute-Matsiatra

Début de la coopération : un accord de coopération décentralisée existe depuis janvier 2006, visant à développer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région Haute-Matsiatra.

Projets développés : deux projets AGIRE puis CAP'eau se sont succédés depuis le début de la coopération. Un troisième projet **Eaurizon** a débuté en mars 2016.

Projet Eaurizon :

- 16 communes sur les 91 de la Région Haute-Matsiatra sont partenaires du projet ;

- Acteurs du programme : Métropole de Lyon ; Région Haute-Matsiatra ; agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ; fondation Terres d'Initiatives solidaires ; Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ; ETC Terra Agrisud International ; SIA ; Practica ; Université de Fianarantsoa ; Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.
- 6 volets d'action :
 - Renforcer la gouvernance des collectivités locales sur les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ;
 - Développer l'accès à l'eau potable ;
 - Développer l'accès à l'assainissement et accompagner les populations dans l'amélioration de leurs pratiques liées à l'hygiène ;
 - Préserver et partager les ressources en eau entre les différents usages ;
 - Former et professionnaliser les acteurs/secteurs ;
 - Capitaliser et diffuser les outils et les méthodes produits par le projet.

3. ECHANGES SUR LES MODALITES D'ACTION POUR SOUTENIR LA DYNAMIQUE DE LA CAMPAGNE DES ELUS DE L'EAU

3.1 Exemples d'actions mises en place

Création d'un GIP aux Yvelines : le département des Yvelines a mis en place un GIP (Groupement d'intérêt public) rassemblant le département, les collectivités qui souhaitent adhérer parce qu'elles mènent des projets de coopération décentralisée, les ONG de solidarité, les ONG de migrants, les sociétés, et les établissements publics. Au sein de ce groupe, des échanges sont régulièrement organisés avec des syndicats d'eau, etc. Petit à petit ces derniers rentrent dans le GIP et appliquent la loi Oudin-Santini. Un aspect crucial qu'il faut garder en tête c'est l'importance de mener des actions groupées, tous ensemble, pas par corporation. Il ne faut plus agir en silo.

Organisation de déplacements dans les pays de coopération : la coopération décentralisée n'est pas une histoire d'élus. Il faut être transparent vis-à-vis de la population et qu'elle sache à quelles fins est utilisé l'argent prélevé. Jean-Marie Tétart fait ainsi en sorte que chaque année, 100 personnes se rendent en Casamance, dans le cadre de "missions découverte". Il s'agit du personnel de l'hôpital, de jeunes agriculteurs, de gens de la diaspora, etc. Cela permet d'obtenir l'adhésion des citoyens qui comprennent mieux le dispositif et le soutiennent.

Partenariat avec des associations locales très bien implantées : Bar-le-Duc s'appuie sur trois associations locales, dont Niger Ma Zaada qui existe depuis une quinzaine d'années et qui a aidé à peu près 200 000 habitants sur le territoire du Niger. La commune dédie à travers des conventions, la moitié de son budget à cette association qui a une ampleur vraiment très importante sur le territoire. La ville passe un conventionnement avec les associations pour qu'elles interviennent dans les pays du Sud mais aussi sur le territoire. Ce qui a été très dur, c'est surtout la 1^{ère} année de mise en œuvre du 1 % eau, avec de forts blocages plutôt du côté des élus ruraux. Maintenant, c'est devenu un peu plus usuel, ils commencent à s'approprier le dispositif.

Anticipation de la loi NOTRe et adoption du 1 % eau en compétence optionnelle : cas de la mairie de Marseillan

3.2 Moyens opérationnels à développer

3.2.1 Outils

- Créer des outils spécifiques adaptés à chaque échelle de collectivité territoriale, en sachant que les élus de petites collectivités doivent davantage convaincre leurs administrés sur les valeurs de solidarité à cultiver avec les pays en développement¹.
- Elaborer un mémento à l'usage des collectivités en DSP sur la manière d'inclure la coopération décentralisée et le 1 % eau dans les négociations de DSP. Il s'agirait d'apprendre aux collectivités à en faire un élément de sélection du délégataire au même titre que le rendement des réseaux par exemple. Il faudrait approfondir dans ce guide tout l'environnement de critères qui va au-delà du prix du 1 % (dont la décision appartient aux collectivités *in fine*), en mentionnant à quel endroit on l'intègre dans le cahier des charges, etc.
 - Exemple : Jean-Marie Tétart inclut dans ses négociations le "supplément d'âme" qui guidera son choix du soumissionnaire : est-ce qu'il sera capable d'envoyer un de ses techniciens en Casamance ? Combien de fois/an ? Est-ce qu'il va pouvoir prendre 2 plombiers du village pour aller le former aux compteurs ? etc.
- Se renseigner sur l'existence ou pas d'un observatoire des nouvelles collectivités qui vont émerger avec l'application de la Loi NOTRe. Cet outil permettra de cibler ces collectivités pour les approcher. Il sera d'ailleurs peut-être plus facile de les mobiliser maintenant plutôt que lorsque la recomposition du nouveau paysage des collectivités sera effective en 2020, car elles seront alors plus préoccupées pour organiser et gérer leurs nouveaux services. Et si une action de coopération est préexistante à la reconfiguration d'une collectivité, cette action sera plus légitimement maintenue, voire amplifiée, au sein de la nouvelle collectivité élargie.
- Création d'une plaquette par les agences de l'eau mettant en avant des exemples parlants pour les syndicats des eaux/collectivités afin de susciter une prise de conscience chez ces derniers des possibilités offertes par le dispositif et qu'ils s'engagent à leur tour en faveur du 1 % eau. Le guichet des agences de l'eau est très pertinent pour les syndicats d'eau.

3.2.2 Mettre en place un référent

Pourquoi ne pas mettre en place le principe d'un élu référent par département ou par région, puisqu'il y a 40 élus de l'eau au niveau national ? L'idée serait d'avoir des porte-parole. Vanessa Tani, élue de Bar-le-Duc à la solidarité internationale, se porte par exemple volontaire (sous réserve de disponibilité) pour s'investir sur son territoire ou son département afin de faire connaître le dispositif Oudin-Santini.

¹ Quel sens donner ou redonner à la solidarité, quand les besoins se font de plus en plus pressants aussi sur les territoires des élus en question ? Quelle forme acceptable de réciprocité instaurer ? Comment situer et replacer un projet de coopération dans la politique et l'action publiques d'une collectivité française pour que ça fasse sens ? Autant de questions auxquelles les élus doivent pouvoir fournir des réponses à leurs administrés.

3.2.3 Réunions d'information

- Organiser un temps d'échanges sur le 1 % et la coopération lors des réunions qui regroupent les directeurs de services eau et assainissement des Métropoles (Laurence Lupin, directrice adjointe de la direction de l'Eau de la Métropole de Lyon peut être facilitatrice en ce sens)
- Au niveau des territoires ruraux, le plus approprié serait d'essayer de passer par le biais des petits réseaux locaux (ex : association des Maires des départements). Ce sont des enceintes dans lesquelles les élus ont envie d'aller. Il convient donc de privilégier le local, la proximité plutôt que les grands rendez-vous nationaux (ex : Congrès des Maires)
- L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, fait part de la difficulté de réussir à aborder les questions internationales lors des réunions des élus. Lorsque ce thème est parfois à l'ordre du jour, il n'est pratiquement jamais abordé faute de temps. Donc il y a une marge de progression importante à faire là-dessus.
- Avec le Grand Lyon, le pS-Eau est prêt à rencontrer les élus et les chefs de service des départements relation internationale et/ou eau-assainissement pour convaincre les intercommunalités.

3.2.4 Arguments à avancer pour convaincre les élus de s'engager dans le 1 % eau

Constat de départ : vouloir capter les petites sommes que peuvent mobiliser les petites collectivités pour abonder un pot commun géré au niveau national par une entité totalement déconnectée d'elles est une idée contre-productive. Ce n'est pas cela qui va convaincre. Il faut au contraire **montrer aux citoyens les résultats produits avec les financements débloqués par la collectivité**, et que cette participation financière reste « lisible », c'est-à-dire qu'elle ne se retrouve pas noyée et engloutie dans un budget conséquent.

Argument supplémentaire pour convaincre de l'intérêt de mobiliser même de faibles sommes : mettre en avant **l'effet levier** que représente la mobilisation d'une petite subvention auprès des agences de l'eau, et expliquer que la contestation de la mobilisation de cette petite somme peut mettre en danger un projet de plus grande envergure et les cofinancements qui y sont liés.

Exemple :

- Mairie de Couëron : en décidant d'allouer une subvention de 5 000 euros, une petite collectivité peut faire émerger un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros, avec les répercussions que cela entraîne sur le nombre de bénéficiaires au final. C'est qui s'est produit dans le cas du projet Zorgh'eau au Burkina-Faso qui a débouché sur un contrat triennal de 930 000€
- Bar-le-Duc : pour convaincre d'autres collectivités de s'engager, la commune a mis en avant le fait que lorsqu'elle met 1€ au pot, il y a en 6 à 7€ qui vont être mis par les agences de l'eau. L'effet de levier est donc assez important. Lorsque Bar-le-Duc finance un projet, elle s'engage à ce qu'il soit aussi financé par l'agence de l'eau (AESN, Rhin-Meuse) pour qu'il y ait des répercussions au niveau local.

- Syndicat du Bas-Languedoc : il faut véritablement insister auprès des syndicats d'eau et d'assainissement sur l'effet de levier mobilisable auprès des agences de l'eau.

Il faut également insister sur l'impératif de réciprocité. Il ne faut pas se contenter de faire une action là-bas car sinon, on bascule dans le caritatif et la générosité.

Exemple :

- Bar-le-Duc : la convention passée avec les associations de solidarité internationale bénéficiaires du 1 %, prévoit que ces dernières à la demande des élus, dans les écoles, etc. fassent de la sensibilisation auprès des enfants et de tout autre public (ex : salon du voyage avec l'exposition d'une association et retour d'expérience de celle-ci au sein du Niger).

Il faut dire aux élus qui ne sont pas encore mobilisés, qui ont peur de s'engager dans la coopération décentralisée par crainte de l'opinion de leurs habitants, qu'il n'y a pas d'appréhension à avoir. A partir du moment où les élus font preuve de transparence auprès de leur population sur l'utilisation qui est faite des deniers publics, le soutien aux politiques de solidarité internationale est manifeste.

3.2.5 Elargir le cercle des « cibles » au-delà des élus

Communiquer davantage vers le grand public et les jeunes, en les impliquant dans ces actions de coopération décentralisée. Quel argumentaire, quel mode de communication/ information, quels outils ?...

- Exemple proposé par le Maire de Marseillan, Yves Michel : organiser des missions découverte à l'instar de ce qui est fait à Houdan ; créer des vidéos valorisant les projets de coopération menés.
- Remarque du pS-Eau : Sur les volets communication grand public (jeunesse, population, etc.), le pS-Eau est moins armé. Donc le mieux, ce serait de s'appuyer sur les structures locales qui font de l'éducation populaire, etc. pour pouvoir porter les messages grand public de l'eau et de la solidarité internationale.

Il faudrait dans cette perspective nous aider à identifier des partenaires avec qui s'associer pour que cette communication soit réussie et efficace. Il faudrait également que l'on soit interpellé par les collectivités pour participer à des événements jeunesse, grand public, etc.

Attention malgré tout à ne pas détourner l'objectif des « élus de l'eau ». Le pS-Eau rappelle dans ce sens, que les élus constituent la cible principale de la campagne, car ce sont eux qui sont plus difficiles d'accès. Le principe de mobilisation par les pairs selon lequel personne d'autre qu'un élu n'est mieux placé pour convaincre un autre élu reste donc central. Le poids de leurs paroles auprès de leurs homologues a plus d'impact que celui d'autres types d'acteurs (ex : pS-Eau). C'est pourquoi il est essentiel que l'on puisse s'appuyer sur les élus de l'eau déjà engagés.